



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 613 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 337 838 \$ ET UN EMPRUNT DE 337 838 \$ POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE PAVAGE SUR LA RUE BRUNO

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux personnes habiles à voter concernant le *Règlement numéro 613*, et ce, en date du 9 décembre 2025 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha;
- Site Web de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*.

Tel que prévu au *Règlement numéro 575* adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux personnes habiles à voter concernant le *Règlement n° 613* sur le site Web de la Municipalité le 9 décembre 2025.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

9 décembre 2025

Date